



mamirolle

Actus

N°61 - Décembre 2020



JOYEUX NOËL À TOUS

Continuez à prendre soin de vous





Du côté des commissions et comités consultatifs

Commission urbanisme

Dominique Maillot

Cette commission importante regroupe 7 élus qui ont choisi de participer activement à l'organisation et à l'aménagement des espaces urbains, ruraux et naturels du territoire communal en vue :

- d'assurer le bien-être des habitants de Mamirolle
- d'améliorer leurs rapports sociaux tout en préservant l'environnement.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015, les services de la Direction Départementale des Territoires n'instruisent plus les autorisations d'urbanisme pour les communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Notre commune a fait le choix de garder cette compétence dans ses prérogatives et de ne pas la transférer au service Autorisation des Droits du Sol (ADS) du Grand Besançon Métropole (GBM) qui fait l'objet d'une facturation. Cette décision a été prise pour 3 raisons principales, à savoir :

1 - Le coût financier

Les projections financières établies sur la base du nombre d'autorisations d'urbanisme risquaient d'obérer durablement nos finances communales.

2 - Le développement des compétences internes

Notre choix a été de former un agent de notre collectivité à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme (PA, PC, DP, certificat d'urbanisme...). Ce choix visait également à assurer la pérennité et la diversité du travail administratif de cet agent.

3 - L'appropriation des décisions par les élus

Ce choix permet aux élus municipaux membres de la commission d'être des acteurs directs dans les décisions d'urbanisme.



Plan local d'urbanisme

Depuis le 15 décembre 2005, le PLU a fait l'objet de plusieurs révisions et modifications.

La dernière modification date de cette fin d'année et une révision allégée va se dérouler sur l'année 2021.

Ces deux évolutions de notre PLU permettront à deux exploitations agricoles de poursuivre leur développement et de mettre leurs installations aux normes réglementaires.

Organisation de la commission

La commission Urbanisme se réunit au gré des besoins, en principe toutes les 2 semaines.

Elle examine les demandes d'autorisations d'urbanisme reçues en mairie la quinzaine précédente et émet un avis écrit au service instructeur communal.

Cet examen s'effectue sur la base des règlements des lotissements de moins de 10 ans et/ou des différents documents du PLU dont la dernière version opposable date du 15 octobre 2020.

Les membres de notre commission veilleront au respect, par les pétitionnaires, des prescriptions émises dans le cadre des autorisations d'urbanisme et s'assureront de la conformité des travaux par rapport à l'autorisation délivrée.

Projets intercommunaux

Dans son fonctionnement, la commission aura également un rôle à jouer dans le cadre de 2 projets intercommunaux majeurs :

- le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui couvrira les 68 communes du GBM et qui remplacera à terme tous les documents d'urbanisme en vigueur actuellement sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine.
- le Plan local de l'Habitat (PLH) qui couvrira la période 2020-2026. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau programme PLH du Grand Besançon, la commission d'urbanisme a été amenée à produire un document de synthèse identifiant les problématiques de logement de notre commune et les perspectives de développements possibles en matière d'habitat.

Commission



prévention - sécurité

La commission Prévention-Sécurité vous informe que la Sécurité Routière fera des mesures de vitesse dans notre village au cours des 3 premières semaines du mois de janvier.

Ces mesures, aucunement répressives, s'inscrivent dans une réflexion plus large sur la circulation et la vitesse dans nos rues.

Le vice-président, Ernest Coppola



Commissions obligatoires

Daniel Huot

Le fonctionnement du conseil Municipal s'appuie sur les travaux menés au sein de commissions préparatoires ou consultatives. La loi prévoit également la création obligatoire de plusieurs commissions :

- la commission de contrôle des listes électorales,
- la commission d'appel d'offres,
- la commission des impôts directs

Commission de contrôle des listes électorales

Elle comprend trois membres : un conseiller municipal volontaire, un délégué de l'administration désigné par le préfet, un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Cette commission s'assure de la régularité des listes et statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions du maire.

Commission d'appel d'offres (CAO)

Cette commission comprend le maire et trois conseillers municipaux titulaires et trois conseillers municipaux suppléants.

Tous les marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, doivent obligatoirement lui être soumis pour attribution.

En procédure adaptée l'intervention de la CAO n'est pas obligatoire. La commune peut toutefois recourir à la CAO. La collégialité permet en effet d'avoir un choix plus pertinent des offres, mais ce n'est pas obligatoire.

Commission des impôts directs

Cette commission consultative présidée par le maire compte six membres titulaires et six membres suppléants. Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste dressée par le conseil municipal parmi les différentes catégories de contribuables de la commune.

Son rôle consultatif s'exerce en matière de fiscalité directe locale : évaluation des valeurs locatives en lien avec les services fiscaux, avis sur les réclamations contentieuses en matière de taxes directes locales.

Pour info

Dans les communes de plus de 5000 habitants, la création de la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) est obligatoire.

Dans les communes de plus de 10000 habitants est instituée une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Comité consultatif

Vie scolaire

La municipalité a choisi, pour cette nouvelle mandature, de créer un comité consultatif vie scolaire/périscolaire qui est constitué d'élus et d'habitants de Mamirolle

Il est important de rappeler que les compétences municipales excluent toute intervention dans le champ éducatif du ressort des parents et, a fortiori, dans le champ pédagogique du ressort des enseignants. Ces compétences communales se limitent aux dispositions des articles L.212-4 et L.215-5 du code de l'éducation.

Le Comité Consultatif sera chargé d'émettre des propositions sur la vie et l'environnement des écoles, notamment sur : l'aménagement du temps scolaire, le fonctionnement matériel des écoles et les travaux d'investissement envisagés, les études surveillées, l'accueil pré et post scolaire,

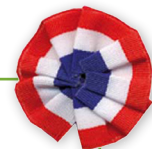
les relations entre les écoles et les autres structures municipales, la restauration scolaire. Parmi tous ces sujets, la restauration scolaire a déjà fait l'objet de plusieurs réunions et les pistes de réflexion sont nombreuses. Ce thème étant également abordé au sein du comité Développement durable, il a été décidé d'unir nos forces et de partager nos idées dans un groupe de travail dédié à cette thématique.

Un projet important, en cours de finalité, est également mené pour nos adolescents et cela en lien direct avec la directrice de notre centre périscolaire

Nous restons à l'écoute de vos propositions et de vos suggestions que nous ne manquerons pas d'étudier. J'ai confiance en la diversité d'idées et en la volonté de tous nos membres pour faire vivre ce nouveau comité.

La présidente, Valérie Rousset





11 novembre, commémoration confinée

C'est, une fois de plus, une cérémonie commémorative sans public qui s'est déroulée ce 11 novembre 2020.

Les maires de Mamirolle et du Gratteris ainsi que le premier adjoint au maire de la Chevillotte étaient présents. À leurs côtés, M. Tholomier et M. Fanget, respectivement président et vice-président de l'Association des anciens combattants de Mamirolle, accompagnés d'un porte-drapeau.

M. Fanget a ouvert la cérémonie avec le message de l'Association Franc-Comtois des Anciens Combattants retraçant le conflit et la difficile reconstruction qui s'en est suivie, il y a 102 ans, alors qu'une autre épidémie faisait rage, celle de la grippe espagnole. Daniel Huot a ensuite donné lecture de l'hommage de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, à tous les morts pour la France.

Elle y rappelle qu'il y a 100 ans, dans la citadelle de Verdun, le 10 novembre 1920, le jeune Auguste Thain désigne, parmi les huit cercueils qui lui sont présentés, celui d'un soldat inconnu qui symbolisera tous ceux morts au combat et qui n'ont pu être identifiés.

Après le dépôt de la gerbe et un moment de recueillement, M. Tholomier et M. Fanget ont rappelé les noms des habitants des trois communes disparus pendant la Grande Guerre, puis, Daniel Huot, ceux des soldats morts en 2020.

Rappelons que 2021 sera l'année du centenaire de notre monument aux morts. L'occasion de se retrouver pour commémorer ce moment fort de l'histoire de nos trois villages.

Christel Vieille



© Victor Ramseyer



Repas des séniors

Les fêtes de fin d'année approchent et, avec elles, le traditionnel repas offert par la commune, moment convivial et chaleureux auquel vous participez toujours avec entrain et joie de vivre.

Hélas, ce temps d'échange et de partage, qui vous aurait permis de faire la connaissance de la nouvelle municipalité n'aura pas lieu cette année, du fait de la pandémie.

Aussi, courant janvier, un membre du conseil municipal ou du CCAS apportera, sur rendez-vous, un colis aux personnes venant habituellement au repas. Les gestes barrières seront, bien entendu, respectés scrupuleusement lors de la livraison.

Nous le savons, cela ne remplacera pas cette journée tant attendue et appréciée. Mais nous restons optimistes et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine !

Daniel Lethier

Info Radar

Le radar pédagogique est placé dans le dernier virage de la rue de la Source, sens descendant, avant la ligne droite qui conduit à la rue du Stade.

On peut penser qu'il ne sert à rien à cet endroit mais, au contraire, il avertit d'un virage dangereux, pratiquement à 90° et sans visibilité.

En regardant les relevés, on constate qu'il passe environ une centaine de véhicules par jour. Près de la moitié (44 %) roule entre 30 et 40 km/h et 30% entre 40 et 50 km/h. Nous sommes en « zone 50 km/h » et si nous étions en ligne droite cela ferait un résultat correct avec seulement 4,8% de dépassement... Mais les véhicules sont enregistrés à une trentaine de mètres de ce virage jugé dangereux. Certains (3 %) se permettent de passer entre 50 et 70 km/h, voire 75... Est-ce raisonnable ? Il faut insister sur la dangerosité du lieu et l'importance d'avoir une vitesse adaptée !

Encore un exemple qui prouve l'intérêt de la limitation à 30 km/h.

Ernest Coppola

Pour l'édition 2020 du Téléthon, aucune manifestation physique ne sera organisée.

Mais ne laissons pas la COVID-19 occulter les nombreuses maladies génétiques en attente de traitement.

La recherche avance, mais il faut toujours plus d'argent, surtout en ces moments difficiles.

La commune a donc demandé aux commerces de prendre le relais des habituelles manifestations. Des urnes de collecte y seront déposées, ainsi qu'en mairie, du 1er au 11 décembre.

Vous qui participiez au tarot, marche aux flambeaux, buvette, soupe aux pois, petit-déjeuner, n'hésitez pas à mettre la somme que vous auriez dépensée dans ces points de collecte.

Notre coordinateur aime à dire qu'il n'y a pas de petites ou de grandes contributions, juste des gens formidables. Mamirollais, associations, donateurs, commerçants et bénévoles nous comptons sur vous !

Grâce à vos dons, une vingtaine d'essais thérapeutiques ont déjà pu voir le jour. Continuons tous ensemble à faire avancer la recherche !

L'équipe organisatrice, Daniel Lethier et Dominique Maillot

la Ligne du don

3637

Service gratuit + prix appel



Vie associative

La fin de l'année approche et l'Association Familles Rurales de Mamirolle, ses bénévoles, intervenants, souhaitent à toutes et à tous de belles fêtes malgré ce contexte sanitaire difficile. La magie de Noël reste présente de par ses symboles et à travers le sourire des enfants.

L'association a dû suspendre ses activités selon les annonces du gouvernement. Certaines peuvent continuer en ligne, d'autres pas. Les concerts de Noël prévus par nos chorales Au Fil des Chants et Sopralti n'auront sans doute pas lieu, hélas ! Nous vous remercions pour votre compréhension.

Mais tout cela n'est que partie remise ! Nous vous donnons rendez-vous dès que possible dans nos ateliers !

En attendant, restons prudents et laissons nous pénétrer par la magie de Noël !

L'équipe associative Familles rurales de Mamirolle

Club des retraités

Vie associative

L'année 2020 avait bien commencé et, après l'Assemblée Générale du 13 février, nous avons pu manger les grenouilles le 12 mars à la Grange du Liège. Nous avons néanmoins dû abandonner toutes nos activités dès la semaine suivante à cause du premier confinement lié à la pandémie.

L'évolution de l'épidémie ne nous a pas permis de reprendre les jeux du jeudi après midi, comme nous l'aurions souhaité, à la rentrée de septembre. Tout, depuis, nous confirme que nous avons bien fait et seules des activités de plein air ont encore lieu le jeudi après midi : pétanque et initiation aux agrès près de l'école primaire.

Le pic de contamination, annoncé pour la troisième semaine de novembre, laisse entrevoir une amélioration à venir. Dès que les conditions sanitaires seront meilleures et que, légalement, nous pourrons de nouveau nous réunir sans risque, nous reprendrons nos activités. Mais, pour l'instant, les réunions, sorties et repas qui avaient été envisagés pour cette fin d'année ne sont plus d'actualité.

C'est donc une année blanche que nous vivons actuellement. Si nos dépenses ont été faibles et les rentrées normales, il est souhaitable d'envisager une réduction de nos cotisations pour l'année 2021.

Soyez prudents, prenez soin de vous ; nous, retraités, sommes des personnes à risque et, comme vous avez pu le voir dans le journal du 9 novembre, la gravité du COVID augmente sérieusement avec l'âge. Raison de plus pour être prudent, respecter les règles sanitaires et protéger nos proches.

Bon courage à vous tous, préservez vous pour que nous puissions tous nous réunir, enfin, quand le risque de contagion sera derrière nous.

A bientôt le plaisir de tous nous retrouver.

Henri Fraisse



AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES

**Mardi 8 décembre
de 16h30 à 18h30
Salle des fêtes**

Retrait des sapins





Commerçants solidaires

Valérie Coiffure



Engagée à titre personnel dans des associations, Valérie Fontaine se mobilise également avec son entreprise.

Ainsi, chaque année, le salon de coiffure participe à la campagne de lutte contre le cancer du sein « Octobre rose » organisée par l'association Ruban Rose. Cette année, l'animation « Boucles roses » était organisée avec Coiffure vitalité, le régime santé de la branche coiffure. Le principe : réaliser des défis (marcher avec un objet rose, porter une touche de rose dans les cheveux...) pour débloquer des fonds destinés à la ligue contre le cancer.

Valérie coiffure s'engage également aux côtés de l'association Solid'hair. À chaque coupe de plus de 25 cm de cheveux naturels, et avec l'accord de la cliente, ceux-ci sont envoyés à l'association qui les revend à des perruquiers. L'argent récolté permet d'aider financièrement des personnes atteintes de cancer lors de l'achat de prothèses capillaires.

Par ailleurs, tout au long de l'année, les cheveux coupés au sein du salon sont envoyés à l'association Coiffeurs Justes qui se charge de leur recyclage. Ceux-ci sont notamment transformés en dispositifs filtrants utilisés pour la dépollution des océans.

© Valérie Coiffure

Le Pétrin d'or



Lors d'Octobre Rose, Sébastien Chipeaux a participé à l'opération « Baguettes roses ». Pour chaque baguette achetée 10 centimes ont été reversés à l'association Ruban Rose. En tout, ce sont 260 « baguettes roses » qui ont été vendues sur la période.

Sensible à la cause animale, Steve Chevassu a mis en place des actions au profit d'associations pendant les mois d'octobre et de novembre 2020.

Des ventes de crêpes ont été organisées pendant les vacances de la Toussaint. Le 21 octobre, 42 crêpes ont été vendues. C'est l'association Cap Lama Doubs (Ferme aux lamas de Mamirolle) qui a bénéficié de la recette réalisée soit 84€. Le 28, les 12 crêpes vendues ont permis de verser 24€ à l'association Les chats du pays d'Ornans. Steve Chevassu envisage de renouveler ce type d'action lors de prochaines vacances scolaires au profit d'associations du secteur.



Une collecte de nourriture en faveur de l'association Les chats du pays d'Ornans a également été organisée. Grâce à la solidarité des clients du magasin, 95 kg de nourriture ont pu être collectés.

Proxi

Info Entreprises

Un guichet unique a été mis en place par la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs et la Chambre des métiers et de l'artisanat, en lien avec la Préfecture du Doubs et Grand Besançon Métropole, les EPCI¹ du département, le Conseil Régional et l'Agence Economique Bourgogne Franche-Comté

Il s'adresse à tous les commerçants, industriels, artisans, cafe-tiers, hôteliers, restaurateurs, prestataires de services et prioritairement ceux qui subissent une fermeture administrative.

Vous avez des interrogations sur les dispositifs d'aide et d'accompagnement en vigueur, une situation particulière à examiner, des difficultés dont vous souhaitez faire part ?

1 SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

03 81 25 25 30

du lundi au jeudi de 8h30 à 12h - de 14h à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h - de 13h30 à 17h

1. Établissements Publics de Coopération Intercommunale





DERNIÈRE MINUTE

Suite au décret du 27/11, votre bibliothèque rouvre au public. Toutefois, des mesures sanitaires très strictes s'imposent :

- **3 personnes maximum** (en plus des personnels)
- **Sens de circulation** (entrée et sortie différenciées)
- **Temps de visite limité** (15 mn maximum)
- **Pas de lecture sur place**
- **Port du masque (à partir de 11 ans) et désinfection des mains** obligatoires

Horaires

Mercredi : de 10h30 à 12h00
Vendredi : de 16h30 à 18h00
Samedi : de 10h30 à 12h00

Suite aux annonces gouvernementales d'octobre, la bibliothèque s'est trouvée dans l'obligation de fermer ses portes au public... mais pas ses services.

En effet, pendant cette période difficile de semi-confinement, nous avons tous besoin d'évasion et le livre peut se révéler très utile. Aussi, Peggy et l'équipe de bénévoles ont proposé, dès le 4 novembre, un service de réservations en ligne et de retraits sur rendez-vous. Le principe est simple et sera pérennisé.

Trois possibilités de réservations s'offrent à vous :

- **le catalogue en ligne**
bibliotheque-mamirolle.fr
- **le mail**
bibliotheque.mamirolle@gmail.com
- **le téléphone**
03 81 52 63 82

Le délai de traitement des réservations pouvant être plus ou moins long et pour éviter les regroupements, les lecteurs sont contactés une fois la commande prête, afin de convenir d'un rendez-vous pour venir la retirer. Jusqu'à maintenant, les retraits et retours de documents se font devant l'entrée de la bibliothèque. Après chaque prêt, les livres sont mis à l'isolement pendant 7 jours avant de retrouver leur place en rayon.

Les recommandations sanitaires sont scrupuleusement respectées pour la sécurité de tous. Le port du masque est obligatoire ainsi que la désinfection des mains et il est fortement conseillé d'apporter son sac personnel. La réservation de documents est un service qui survivra au confinement. Alors, toute l'équipe se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et pour vous apporter son aide.

«Ma bulle» gratuite

Vous avez une furieuse envie de buller ? Vous habitez Mamirolle, La Chevillotte ou le Gratteris ? Vous n'êtes pas encore inscrit-e à la bibliothèque ?

La commune de Mamirolle vous propose de buller gratuitement pendant 2 mois ! Cette offre découverte vous permet d'emprunter 4 documents par famille pendant 3 semaines et de bénéficier d'un accès à **Média-doo** (voir ci-contre). L'occasion de découvrir la richesse et la diversité des collections de la bibliothèque et, pourquoi pas, de buller plus longtemps !

Comment faire ? Il vous suffit de vous rendre **ici** ou sur le blog de la mairie pour y retrouver cette annonce et de vous laisser guider pour créer votre compte lecteur. Si vous ne disposez pas de connexion internet, vous pouvez vous inscrire par téléphone ou remplir le bulletin d'inscription (page 8) et le déposer à la bibliothèque dès lors que les restrictions liées à la pandémie s'assouplissent. Attention, lors de votre 1^{ère} visite ou du 1^{er} retrait de vos réservations, il vous sera demandé un justificatif de domicile pour finaliser votre inscription.

Par ailleurs, la covid-19 a grandement bouleversé les habitudes des adhérent-e-s de la bibliothèque et les a empêché-e-s de profiter de ses ressources. Aussi, pour compenser ces désagréments, les adhésions seront prolongées automatiquement d'une durée de 2 mois.

Belles découvertes à toutes et à tous !

Contact : 03 81 52 63 82
bibliotheque.mamirolle@gmail.com



Serge Joncour
Nature humaine

PRIX
FEMINA
2020

Joël Dicker
L'Enigme
de la chambre 622

Nouveautés

Retrouvez toutes les nouveautés sur le catalogue en ligne, dans l'onglet « Nouveautés ». Il y en aura pour tous les goûts : policiers, régionaux, prix littéraires, littérature étrangère... Vos auteurs favoris seront au rendez-vous : Anguenot, Dicker, Arnaldur, Bussi, Carrière, Musso, Joncour, Grimaldi, Thilliez, Signol... Et bien d'autres surprises !

MÉDIA-DOO

Proposé par la médiathèque départementale du Doubs, ce service de ressources en ligne est gratuit pour les abonnés de la bibliothèque. Il vous permet d'accéder, depuis chez vous, à une sélection de films en VOD (vidéo à la demande), de musique, de revues, de livres numériques ...

LE GRAND 8

Dans le cadre du Grand 8, festival de spectacles vivants destiné au jeune public, Mamirolle accueillera :

FICELLE
mercredi 20 janvier 2021

10H - Salle des fêtes



Depuis le confinement, le SYBERT constate une recrudescence des erreurs de tri. Voici un rappel de quelques consignes simples à respecter pour un tri efficace.

Quel qu'il soit, un déchet mal trié a des conséquences financières qui, à terme, se répercutent sur les usagers, mais aussi des incidences environnementales et sanitaires : transports de déchets superflus, pollutions, déchets non recyclés et donc non valorisés, mise en danger de la santé des agents...

BAC Jaune : pas de sacs

pas de déchets imbriqués !

Lorsque les emballages sont déposés dans le bac de recyclables, ils doivent l'être en vrac, pas dans des sacs et non imbriqués. En effet, lorsque des déchets de différentes matières sont emboîtés les uns dans les autres, le centre de tri n'a pas les moyens techniques et humains de les séparer. Ils partent donc en refus de tri, à l'incinération.

Pour la sécurité de tous,
les **MASQUES** c'est dans
la **POUBELLE GRISE**.



Plus d'informations sur sybert.fr



Ces derniers jours, voire ces dernières semaines, nous faisons le triste constat que certains abandonnent leurs masques sur la voie publique. Mamirolle n'échappe pas à ce triste phénomène ! Espérons que 2021 verra ces comportements évolués en faveur d'un meilleur respect de l'autre et pourquoi pas, soyons optimistes, de l'environnement...

Masques : attention danger !

Ce type de déchets est considéré comme des déchets de soins. Ils représentent donc un risque infectieux élevé pour toute personne susceptible de les toucher comme les agents de collecte, de tri ou encore de la voirie. C'est pourquoi il est impératif de les mettre dans la poubelle grise, avec les déchets ménagers non recyclables. Il en est de même pour tous les textiles sanitaires : lingettes, gants, couches...

Pour que vos emballages soient recyclés,
c'est **EN VRAC**
et **NON IMBRIQUÉS**.



Plus d'informations sur sybert.fr



Renseignements Mairie

Horaires d'ouverture au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 10h à 12h
Mercredi..... 10h à 12 h et 14h à 16h
Samedi (semaines impaires)..... 9h à 12h

Coordonnées de la mairie

Téléphone 03 81 55 71 50
Fax 03 81 55 74 61
Mail mairie@mamirolle.com
Blog <http://mamirolle.over-blog.fr>
Site www.mamirolle.info
Allo urgence mairie 07 85 47 80 78

«Ma bulle» gratuite pendant 2 mois
prenez à vous munir d'un justificatif de domicile

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Commune :
Tel. :
e-mail :

Ramassages des déchets



les jeudis
3 - 17 - 31
et **14 janvier**



les jeudis
10 - 24
et **7 janvier**

MAMIROLLE Actus

Directeur de publication : D. Huot
Responsable de rédaction : Christel Vieille
Equipe de rédaction : Maud Coruk, Julie Muller, Marilyn Vézinier
Correcteurs : N. Léchine - J. Duquet
Graphismes Noël réalisés avec canva.com